



REVENDICATIONS CGT NAO 2022

SALARIALES, PRIMES & ORGANISATION DU TRAVAIL

La direction de l'entreprise met en avant sa philosophie : prioriser l'actionnaire. Avec un seul résultat : pour l'actionnaire les profits, pour les salarié-e-s, les efforts. Année après année, la direction félicite les équipes et nous arnaque sans complexe : pas d'augmentation en 2020, pas de prime exceptionnelle Macron en 2020 ni en 2021, des augmentations différenciées et insuffisantes en 2021, des objectifs inatteignables...

PARTAGEONS LES RICHESSES CRÉÉES PAR LES SALARIÉ-E-S

1 - augmentation générale pour toutes et tous, 200 € mensuel minimum ;

2 - prime exceptionnelle de 1 500 € pour chaque salarié-e ;

3 - publication des augmentations de salaire et primes du comité de direction Schindler France pour 2020 et 2021.

1 - AUGMENTATIONS DE SALAIRES au 1^{er} janvier 2022

1. Mise en place d'une grille des salaires avec un salaire mini de 1800 € brut échelon 3.1 ;
2. Augmentation minimum de 80 € pour un passage de classification, en complément de l'augmentation générale et en dehors de la prise en charge du passage « assimilé cadre (art 36) » ;
3. 2 % de la masse salariale pour supprimer l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes ;
4. Revalorisation de 1 % de la masse salariale pour les travailleurs handicapés ;
5. En attendant la mise en place de la grille des salaires, passage obligatoire du coefficient 2-3 à 3-1 après 3 ans d'ancienneté, accompagné d'une revalorisation salariale d'un minimum de 80 € ;
6. Attribution obligatoire du coefficient 3-1 à tout détenteur d'un Baccalauréat ;
7. Respect de l'accord national classifications pour tous les salariés entrant dans l'entreprise avec un Bac +2 ou plus ;
8. Revalorisation à 5 € de l'heure d'astreinte et mise en place d'une prime de dérangement de 100 €.

2 - AUGMENTATIONS DES PRIMES au 1^{er} janvier 2022

1. Revalorisation des primes de zone ;
2. Revalorisation de la prime d'ancienneté sur le salaire de base ;
3. Revalorisation à 25 € de la prime Semaine Décalée ;
4. Revalorisation de 250 € de la prime de mutation ;
5. Revalorisation de 75 € de l'aide au déménagement par enfant à charge ;
6. Revalorisation de la prime d'aide au logement.
7. La CGT revendique une indemnité mensuelle de 100 € pour chaque salarié en télétravail.
8. En absence de transport en commun, mettre en place une indemnité de transport spécifique pour les sédentaires.

3 - ORGANISATION DU TRAVAIL au 1^{er} janvier 2022

1. Augmentation de 1% de la masse salariale pour l'amélioration des conditions de travail ;
2. Mise en place d'une véritable politique de tutorat pour la formation des jeunes embauchés ;
3. Suppression de la confiscation d'un jour de RTT pour la journée de solidarité ;
4. Valoriser la fidélité des salariés et préserver les savoirs faire par :
 - La dotation d'une nouvelle journée supplémentaire de congés après 5 ans d'ancienneté ;
 - La dotation d'une nouvelle journée supplémentaire de congés après 10 ans d'ancienneté ;
 - La dotation de 5 jours de congés supplémentaire pour chaque médaillé du travail ;
5. Revalorisation de la dotation des CSE à 2 % de la masse salariale.

4 - PAS D'EMPLOI SUR UNE PLANÈTE MORTE, pour une véritable politique écologique

Mise en place d'une vraie politique écologique visant à préserver la planète (plutôt que le greenwashing et la communication verte sans intérêt) comme :

- Autoriser le covoiturage ;
- Réduire l'utilisation des huiles minérales polluantes ;
- Remplacer les coulisseries graissées par des rollers ;
- Privilégier les réparations plutôt que le remplacement des cartes électroniques ;
- Choisir les circuits courts pour les contrôles des engins de lavages contrairement à la logique INEX ;
- Mettre fin à la politique commerciale visant à vendre des gadgets connectés inutiles et polluants à long terme (e-parfum, Cube...) ;
- Trier, dépolluer et recycler les vêtements de travail.